

# Bilan de la 2ème session ordinaire 2023 de l'Assemblée nationale par le groupe parlementaire l'Union Progressiste - le Renouveau

**Mesdames et messieurs, chers journalistes,**

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole en tant que Président du Groupe parlementaire Union progressiste le Renouveau pour vous souhaiter la bienvenue à cette conférence de presse visant à dresser le bilan de cette deuxième session ordinaire ouverte le 31 octobre 2023 que nous clôturons ce jour 30 janvier 2024.

Je tiens à remercier l'ensemble des députés et particulièrement ceux de l'Union Progressiste le Renouveau pour leur engagement et leur travail acharné au cours de cette session.

Cette deuxième session ordinaire a été marquée par des moments de travail intenses et décisifs, notamment le vote du budget de l'Etat, un budget à forte sensibilité sociale et sensible au genre. Ce budget de **trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf milliards deux cent soixante-quatorze millions** (3 199 274 000 000) FCFA, est le reflet de notre volonté commune de placer le bien-être de nos concitoyens au cœur de nos préoccupations.

L'Union Progressiste le Renouveau, en restant à l'écoute de nos concitoyens, a su porter haut, leurs besoins essentiels soigneusement recueillis lors de la tournée de reddition de compte organisée par le Parti du 6 au 21 septembre 2023. Ce qui a permis leur prise en compte par le gouvernement que nous remercions tout spécialement pour son sens d'écoute. Cette approche participative a permis de concrétiser les initiatives qui reflètent véritablement les attentes et aspirations de nos concitoyens. Nous n'en voulons pour preuve que **la décision du gouvernement sur l'allègement des conditions de commercialisation du Soja, la prise en compte de la construction**

**de certains axes routiers prévus pour 2024, l'emploi des jeunes et les nombreuses mesures sociales, etc...).**

Au cours de cette session, outre le budget de l'Etat, nous avons adopté plusieurs autres lois que sont :

- la loi n° 2023-02 portant règlement définitif du budget de l'Etat pour la gestion 2021 (adoptée le 11 décembre 2023)
- la loi n° 2024-01 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (adoptée le 12 janvier 2024) ;
- la loi n° 2024-03 portant modification de la loi n° 2004-23 du 25 mars 2005 portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au projet du gazoduc de l'Afrique de l'ouest en République du Bénin (adoptée le 23 janvier 2024);
- la loi n° 2024-09 portant loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques en République du Bénin (adoptée le 24 janvier 2024).

Par ailleurs dans le cadre du contrôle de l'action du gouvernement, nous avons exercé avec rigueur notre rôle et posé plusieurs questions essentielles et constructives, permettant ainsi de veiller à ce que les politiques publiques soient mises en œuvre dans l'intérêt supérieur de la Nation. Ces échanges ont permis de renforcer la transparence et la responsabilité dans la conduite des affaires publiques.

Dix-neuf (19) questions orales avec débat ont été posées au Gouvernement et sont relatives :

- 1- à la fermeture de la Sucrerie de comptant du Bénin ;

- 2- à la construction d'un palais impérial à Nikki ;
- 3- à la nomination de monsieur pascal NYAMULINDA au poste de directeur général de l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP)
- 4- à l'accès universel à l'eau potable
- 5- au licenciement collectif de plus de deux cents (200) agents à la Société sucrière de Savè ;
- 6- à la restriction du pouvoir de contrôle de l'Assemblée nationale en matière de conventions de financement soumises à ratification ;
- 7- à l'organisation de la transhumance en République du Bénin et dans la sous-région;
- 8- à la lutte contre la cybercriminalité au Bénin ;
- 9- à la campagne 2022-2023 de commercialisation du soja et des noix de cajou ;
- 10- à l'expropriation des terres dans les localités de Xwlacodji et de Togbin en République du Bénin ;
- 11- à une prétendue instauration de l'homosexualité dans le système éducatif béninois;
- 12- à la construction et modernisation des marchés urbains et régionaux inscrits dans le programme d'actions du gouvernement ;
- 13- à l'état actuel de l'enseignement en République du Bénin ;
- 14- à la situation des aspirants au métier d'enseignant ;
- 15- aux perspectives de développement de la Zone industrielle de Glo-Djigbé-Zè ;
- 16- à la gestion des cantines scolaires ;

17- au programme de pré-insertion professionnelle des jeunes, aspirants au métier d'enseignant ;

18- aux conditions de construction et de gestion du Sofitel Marina Hôtel & Spa ;

19- à l'incendie survenu dans un dépôt d'essence de contrebande à Sèmè-Kraké.

Nous avons également, au cours de cette deuxième session ordinaire franchi, des étapes significatives dans le renforcement de nos relations internationales et la mobilisation de ressources pour notre pays à travers le vote de plusieurs lois portant autorisation de ratification de conventions. Ces actions témoignent de notre aspiration à une intégration mondiale de notre pays et à une volonté d'accorder les moyens au gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique. Il s'agit de :

- la loi 2024-02 portant autorisation de ratification de l'accord de coopération du 21 décembre 2019 entre les gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine et le gouvernement de la République française (adoptée le 23 janvier 2024) ;

- la loi n° 2024-04 portant autorisation de ratification de l'accord établissant l'Alliance Smart Africa (adoptée le 23 janvier 2024) ;

- la loi n° 2024-05 portant autorisation de ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (adoptée le 23 janvier 2024) ;

- la loi n° 2024-06 portant autorisation d'adhésion à la convention sur la cybercriminalité, adoptée à Budapest (Hongrie), le 23 novembre 2001, au protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, adopté à Strasbourg, le 28 janvier 2003 et au deuxième protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif au renforcement de la coopération et de la

divulgarion de preuves électroniques adopté à Strasbourg (France), le 12 mai 2022 (adoptée le 23 janvier 2024) ;

- la loi n° 2024-07 portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), (adoptée le 24 janvier 2024) ;

- la loi n° 2024-08 portant autorisation de ratification de l'annexe II des statuts du Fonds Africa 50 du Groupe de la Banque africaine de Développement (adoptée le 24 janvier 2024).

De plus au cours de cette session, nous avons comme l'exige la constitution :

- adopté le rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale couvrant la période allant du 1er avril au 30 septembre 2023 ;
- reçu le président de la République pour son discours sur l'état de la Nation devant la représentation nationale,
- présenté nos vœux de nouvel an au président de l'Assemblée nationale.

Nous avons également participé à plusieurs séminaires, ateliers et autres missions.

Nous sortons donc de cette session avec un sentiment de fierté, conscient du travail accompli et des avancées réalisées.

Mais notre mission ne s'arrête pas aux portes de l'Assemblée nationale, nous retournons dès maintenant sur le terrain, à l'écoute de nos concitoyens, où la mise en place des structures de base de notre parti se poursuit. Nous restons toujours mobilisés et engagés au service du progrès de notre pays.

Je vous remercie de votre attention et nous sommes à présent disponibles pour répondre à vos questions.

